

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2627

22 octobre 2013

SOMMAIRE

Action Health S.A.	126050	ICGSLuxhold S.à r.l.	126055
Am Schrendel S.à r.l.	126085	ICGSRedstone S.à r.l.	126057
Auto Dialog S.A.	126050	Idomeneo S.à r.l.	126055
Auto Dialog S.A.	126052	Ilix Holding S.A.	126057
B2 HUB	126087	Intaj Step S.à r.l.	126058
Barclays Integrated Infrastructure Pro- jects S.à r.l.	126089	Intercapital S.à r.l.	126052
Belval Plaza II Mall S.à r.l.	126052	Interportfolio II	126057
Bruyères Property S.A.	126053	Invaston S.A.-SPF	126091
Capri Investissements S.A.	126088	Investex S.A.	126059
Capri S.A.	126088	Joly Beteiligung S.A.	126059
CCP II Holdings Luxco S.à r.l.	126093	Lux-Woodcraft A.G.	126092
Cirque du Soleil i.i.i.	126051	manatee	126050
Dalyan S.A.	126084	Manureva S.C.I.	126086
FARES Luxembourg S.à r.l.	126096	National General Insurance Luxembourg S.A.	126093
FGL Financing S.à r.l.	126050	RGS Technischer Service Niederlassung Wasserbillig	126053
FGL Holdings S.à r.l.	126050	Silene Real Estate S.A.	126053
FT Luxembourg Holdco S.à r.l.	126051	STAR Agatha Investments S.à r.l.	126094
Galerie La Cité	126058	Swiss Re Europe S.A.	126054
Gecomad S.à r.l.	126058	T10 S.à r.l.	126095
Global Logistics Services S.A.	126056	Tallis 2 S.à r.l.	126052
Global Wealth Management Group S.A.	126058	Taurus Euro Logistics Holding Sarl	126096
Green Way	126057	TCG Asnières 2 S.à r.l.	126052
Guardian Financial Services S.à r.l.	126056	Top Speed S.A.	126054
Highlander International (Luxembourg) S.à r.l.	126056	Transports Heico S.A.	126094
Hopewell S.V. S.C.A.	126059	Triton III No. 17 S.à r.l.	126095
HPAM S.à r.l.	126056	Triton III No. 23 S.à r.l.	126095
HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF	126055	Triton III No. 23 S.à r.l.	126095
Ibiscom S.à r.l.	126055	TSUME	126096
ICGS-Gemco S.à r.l.	126054	WAI S.C.A., SICAV - FIS	126051
		Winch Energy Holdings S.à r.l.	126051

FGL Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 165.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour FGL Financing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013126487/13.

(130153821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

FGL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.614.200.725,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.
R.C.S. Luxembourg B 165.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour FGL Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013126488/13.

(130153822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

manatee, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 92.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126909/10.

(130154572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Action Health S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 99.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126935/9.

(130155131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Auto Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126957/9.

(130154739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Winch Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.
Luxembourg Corporation S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013126854/12.

(130153462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

WAI S.C.A., SICAV - FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 131.834.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. August 2013

Am 16. August 2013 um 13:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.
Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:
Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO Audit S.A., 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, wird zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung bestellt.

Luxembourg, den 19. August 2013.
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2013126852/16.

(130154004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

FT Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 164.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013126498/10.

(130153992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Cirque du Soleil i.i.i., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.906.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 août 2013 que la société Deloitte Audit ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, a été nommée en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la Société, et ce jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes clôturant au 29 décembre 2013.

Le mandat de Commissaire de Deloitte Audit S.à r.l. n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126994/16.

(130154675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Intercapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 79.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013125896/12.

(130153340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Tallis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 107.907.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013126191/11.

(130153456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

TCG Asnières 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.779.

EXTRAIT

Il apparait que M. Guy Harles, gérant de la Société, a changé son adresse professionnelle et demeure désormais professionnellement au 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126194/13.

(130152961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Auto Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126958/9.

(130154740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Belval Plaza II Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 120.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126965/9.

(130155115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Bruyères Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 septembre 2013

1. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Adrien Rollé, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg;
 - Monsieur Frédéric Depireux, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.
2. Les nouveaux administrateurs verront leur mandat expirer à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013126349/14.

(130154062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

RGS Technischer Service Niederlassung Wasserbillig, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.921.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 29. August 2013 der Gesellschaft RGS Technischer Service GmbH, mit Sitz in D-85053 Ingolstadt, Bruhnstrasse 25, (die „Gesellschaft“) haben die Gesellschafter entschieden, eine Niederlassung im Großherzogtum Luxemburg (die „Niederlassung“) zu errichten, die ihre Tätigkeit zum 1. Oktober 2013 beginnen wird und wofür die Eintragung ins Firmen- und Handelsregister Luxemburg angefragt wird.

Informationen betreffend die „Gesellschaft“:

Firmenbezeichnung: RGS Technischer Service GmbH

Handelsregister bei dem die Gesellschaft eingetragen ist: Handelsregister B Ingolstadt - Deutschland Handelsregisternummer der Gesellschaft beim deutschen Handelsregister: HRB 3372

Rechtsform: GmbH

Gesellschaftssitz: in D-85053 Ingolstadt, Bruhnstrasse 25

Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft: Christoph Maier, geb. 09.01.1967 in Neuburg (D), als Geschäftsführer

Informationen betreffend die „Niederlassung“:

Bezeichnung: RGS Technischer Service Niederlassung Wasserbillig

Anschrift: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg

Aktivität: Wartung, Instandhaltung und Reparatur von gebäudetechnischen Anlagen insbesondere Elektroanlagen

Handlungsbevollmächtigter der Niederlassung: Christoph Maier, geb. 09.01.1967 in Neuburg (D), wohnhaft in D-85053 Ingolstadt, Bruhnstrasse 25 (Deutschland), alleinzeichnungs- und vertretungsberechtigt als Geschäftsführer

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 2. September 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013125033/28.

(130151902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Silene Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.234.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126142/12.

(130153063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

—
EXTRAIT

Further to the resolutions passed on 7 June 2013 regarding the appointment of Réjean Besner as general manager of the Company, the Board of Directors noted that the approval by the Minister for Treasury and Budget has been received on 30 August 2013 and that Markus Schafroth resigned on 31 August 2013. It was confirmed that Réjean Besner has been appointed as general manager of the Company, as at 31 August 2013 and for an indefinite period of time.

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de Swiss Re Europe S.A. (la «Société») tenu en date du 3 septembre 2013 que:

- suite aux résolutions passées le 7 juin 2013 concernant la nomination de Réjean Besner en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration prend note que l'approbation du Ministère des Finances a été reçue le 30 août 2013 et que Markus Schafroth a démissionné le 31 août 2013;

- il est confirmé que Réjean Besner, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société à partir du 31 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Swiss Re Europe S.A.

Référence de publication: 2013126126/24.

(130153325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Top Speed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.447.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013126200/11.

(130152946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

ICGS-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 219.750,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 127.668.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 august 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 20 Août 2013.

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 20 Août 2013.

Luxembourg, le 06 Septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126557/19.

(130154146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 516.775,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 août 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 20 Août 2013.

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 20 Août 2013.

Luxembourg, le 06 Septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126558/19.

(130154186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Idomeneo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.733.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 2 septembre 2013

L'associé unique décide de renouveler le mandat de la société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Idomeneo S.à r.l.

Référence de publication: 2013126545/13.

(130154453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

HSBC Trinkaus Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Les statuts coordonnés au 26 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013126543/12.

(130153714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ibiscom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 154.905.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126544/10.

(130154324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

HPAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.985.

Mr. Fabio GASPERONI, né le 4 Août 1978 à Rome (Italie), demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B avec effet au 10 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013126542/12.

(130154204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Highlander International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 317.315,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126531/10.

(130153653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Guardian Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.150,00.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 123.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que le rapport de gestion, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Pour Guardian Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013126508/13.

(130153825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Global Logistics Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013126520/10.

(130153949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.187.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 août 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique, effective au 20 Août 2013.

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée et effective à partir du 20 Août 2013.

Luxembourg, le 06 Septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126559/19.

(130154270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Green Way, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 146.423.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013126522/12.

(130154312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Ilix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.954.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013126567/13.

(130154122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 septembre 2013 dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 33 rue de Gasperich, L-2085 Hesperange

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

Mme Véronique Georges

M. Carlo Friob
M. Hubert Musseau

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait sincère et conforme
BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2013127147/19.

(130154755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Gecomad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 49.972.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013127104/10.

(130154996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Galerie La Cité, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 31.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127103/10.

(130154570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Intaj Step S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.847,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 139.989.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013127134/10.

(130155060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A.
Robert REGGIORI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013127109/12.

(130154862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Investex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 73.852.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 18 juin 2013 que Madame Geneviève BLAUEN-ARENDET, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L - 2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013127149/12.

(130154793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Joly Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013127162/10.

(130155102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Hopewell S.V. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 173.812.

In the year two thousand and thirteen on the seventh day of August, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Hopewell S.V. S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173812 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 160 of 23 January 2013. The articles of associations of the Company have not been modified since this date.

The Meeting was opened at 6 p.m. and chaired by Jean-Baptiste Beauvoir Planson, avocat, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Florian Osman, avocat, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

Yves Mertz, réviseur d'entreprises, with professional address in Luxembourg was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

II. Hopewell S.à r.l in its capacity as general partner (associé commandité) and manager (gérant) of the Company has sent convening notices to the Meeting and forms of proxy to the Shareholders on 29 July 2013.

III. The Company's capital is presently set at three million and one thousand United States dollars (USD 3.001.000,00.-) consisting of one manager' share having a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) (the S Share) and three thousand (3.000) A shares having a par value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each (the A Shares).

IV. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 2502 shares are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented.

V. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Reduction of the par value of the Limited Shares (as defined in the articles of association of the Company) and the S Share (as defined in the articles of association of the Company) from one thousand United States dollars (USD 1,000.-)

each to one cent of a United States dollar (USD 0.01) each and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at three million and one thousand United States dollars (USD 3,001,000.-) is represented by three hundred million (300,000,000) A shares, having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each and one hundred thousand (100,000) manager' shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each.

2. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of three million and one thousand United States dollars (USD 3,001,000.-) to the amount of two million nine hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 2,926,000.-) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of seven million five hundred thousand (7,500,000) A shares, having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the Redeemed Shares) at a price of seventy-five thousand United States dollars (USD 75,000.-) (the Redemption Price), which will be paid in cash by the Company to the holders of the Redeemed Shares on a pro rata basis.

3. Full restatement of the articles of association of the Company to reflect the above resolutions.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

VI. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the par value of the Limited Shares (as defined in the articles of association of the Company) and the S Share (as defined in the articles of association of the Company) from one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each to one cent of a United States dollar (USD 0.01) each and acknowledgement that, as a consequence thereof, the share capital of the Company set at three million and one thousand United States dollars (USD 3,001,000.-) is represented by three hundred million (300,000,000) A shares, having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each and one hundred thousand (100,000) manager' shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of three million and one thousand United States dollars (USD 3,001,000.-) to the amount of two million nine hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 2,926,000.-) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares at the Redemption Price, which will be paid in cash by the Company to the holders of the Redeemed Shares on a pro rata basis.

Third resolution

In order to reflect the resolutions taken above and further agreements of the shareholders of the Company, the Meeting resolves to amend and restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), under the name Hopewell S.V. S.C.A. (the Company), which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (the Securitisation Law) and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager of the Company. Where the manager of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated Company.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's corporate purpose is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law. The Company may, for the management of its cash accounts, invest in short-term high-credit quality fixed-income securities or instruments covering foreign currency exposure such as, but not limited to, swaps and forwards.

3.2 The above investments shall collectively be referred to herein as the Underlying Assets. Within the context of securitisation, the Company may within each of its compartment (i) acquire, hold and dispose in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and/or foreign companies or other entities active in any sector; (ii) acquire or assume risks by means of granting loans, guarantees, securities or other funding to Luxembourg and/or foreign entities; (iii) acquire by purchase, subscription, or in any other manner, as well as transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes, units and other securities or financial instruments of any kind and contracts on one or more instruments or related thereto; and (iv) always in the context of the securitisation of such risks provide any financial assistance to the undertakings forming part of such investments by providing without limitation guarantees or securities or loans in any form or subordinating its rights or enter into any undertaking or other agreement; (v) acquire and own, administer, develop and manage its portfolio (including, among others, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) in this paragraph), and (vi) acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds, funds of funds and any other entities.

3.3 The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form within the limits of the Securitisation Law.

3.4 The Company may also within each of its compartment, and within the limits of the Securitisation Law, borrow or raise funds in the form of loans or otherwise from any entity in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of the Underlying Assets and/or to comply with any payment, distributions or other obligation it may have with respect to any of the Company's securities or under any agreement to be entered into in the context of a securitisation. The Company may directly or indirectly fund any such distributions or buy back in any way including through the sale, or transfer of assets, the taking up of loans, the provision of security for any financing to a compartment or of all the Underlying Assets, the issue of securities of any kind or otherwise.

3.5 The Company within each of its compartment may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by means of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions). The Company may not create security interests over its assets or transfer its assets for guarantee purposes, except to secure the obligations it has assumed for their securitisation or in favour of its investors or fiduciary-representative participating in the securitization. The Company within each of its compartment may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a securitisation as described above. The Company within each of its compartment may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the Underlying Assets in such manner and for such compensation as the manager or any person appointed for such purpose shall approve at such time. The Company within each of its compartment may use all or part of any income or return from any of the Underlying Assets (including resulting from the sale thereof) of the relevant compartment to acquire other or further Underlying Assets (directly or indirectly) and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

3.6 The Company may carry out any commercial or financial transactions which relate directly or indirectly to the foregoing objects, it being understood that the Company must have a passive attitude when managing its assets (in particular the Underlying Assets), accordingly, it cannot engage in commercial, trading or entrepreneurial activities or any other activities pursuant to which it would act as entrepreneur or merchant and generate a personal risk as a result of such activities.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the shareholders.

II. Share capital - Shares - Compartments**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital is set at two million nine hundred twenty-six thousand United States \ dollars (USD 2,926,000.-) consisting of one hundred thousand (100,000) manager' share having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) (the S Shares), and shares of the Company allocated within each compartment (individually, a Compartment and collectively, the Compartments) as follows:

- Compartment 1 is consisting of two hundred ninety-two million five hundred thousand (292,500,000) A shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the A Shares);

- Compartment 2 is consisting of B shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the B Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;
- Compartment 3 is consisting of C shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the C Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;
- Compartment 4 is consisting of D shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the D Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;
- Compartment 5 is consisting of E shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the E Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;
- Compartment 6 is consisting of F shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the F Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;
- Compartment 7 is consisting of G shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the G Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles; and
- Compartment 8 is consisting of H shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the H Shares, and together with the A Shares, the B Shares and the C Shares, D Shares, E Shares, D Shares, F Shares and G Shares, the Limited Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. Upon issuance of Limited Shares, the Company may only accept subscription to Limited Shares representing at least one hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 175,000.-) of the Company' share capital persubscriber. Such limit of minimal subscription does not apply to Shareholders holding Limited Shares representing at least one hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 175,000.-) of the Company' share capital. The Company may, to the extent permitted by Law and the Articles, redeem its own shares.

Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000.-) representing twenty-five billions (25,000,000,000) shares having the same rights, obligations and features as the existing shares.

6.2 The manager of the Company is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription to Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares

6.3 The manager of the Company is authorised to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights, within each Compartment, to the new Limited Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Limited Shares; and

6.4 The manager of the Company is authorised to record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

Art. 7. Shares.

7.1 The shares of the Company are and will remain in registered form.

7.2 A register of shares shall be kept for each compartment at the registered office and may be examined by any shareholder on request. This register will contain all the information required by article 39 of the Companies Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the manager upon request of the relevant shareholder.

7.3 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

7.4 A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.5 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

7.6 All shares allocated to a specific Compartments of the Company are redeemable shares to the extent that these shares have been ab initio fully paid up and under the following conditions:

(i) The redemption of the shares of a given Compartment of the Company can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Companies Law or which are the proceeds of the partial or total disposal of assets of the relevant Compartment and/or other income of the relevant Compartment of the Company;

(ii) The redemption price of the shares of a given Compartment of the Company (the Redemption Price) is calculated by the manager or by such person appointed by the manager either on the basis of the nominal value or the equity value of the corresponding Compartment of the Company, calculated as described below in article Art. 13. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind;

(iii) At least twenty (20) calendar days prior to the redemption date, written notice shall be sent pursuant to the terms of this article to each concerned shareholder, at his, its or her address last shown in the shareholders' register of the shareholder, notifying such shareholder of the number of Limited Shares to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Limited Shares to the Company for redemption. The redemption price of such Limited Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the shareholders' register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date. Any notice or other communication to be given under this article shall be in writing and may be delivered in person or sent by registered mail, post, fax or email to the relevant party and shall be deemed to be given:

- 1) if delivered in person or by registered mail, respectively at the time of delivery or the day of delivery; or
- 2) if sent by post, at 10.00 a.m. on the second business day after it was put into the post, if sent within the same jurisdiction, or at 10.00 a.m. on the third business day after it was put into the post, if sent by airmail; or
- 3) if sent by fax, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next business day following the date of despatch; or
- 4) if sent by email, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next business day following the date of sending.

In proving service of a notice or document, it shall be sufficient to prove that delivery was made or that the envelope containing the notice or communication was properly addressed and posted, or that the fax or email was properly addressed and sent.

(iv) An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the share capital by capitalisation of reserves;

(v) Sub-paragraph (iv) shall not apply to a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption;

(vi) Where provision is made for the payment of a premium to shareholders in consequence of a redemption, the premium may only be paid from sums available for distribution in accordance with the Companies Law;

(vii) Notice of redemption shall be published in accordance with the Companies Law;

(viii) The shares that have been redeemed shall be immediately suspended and as such bear no voting rights and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. Except as otherwise agreed, the shareholders of the Company agree that the redemption of the shares of a given Compartment of the Company made in accordance with the provisions hereof respects their right to equal treatment by the Company.

Art. 8. Compartments - Debt securities.

8.1 The manager of the Company may create one or more separate Compartments within the Company. Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the manager of the Company creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the manager of the Company creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

8.2 The first Compartment is established for a limited duration starting on the date of incorporation of the Company and ending five (5) years after its creation, the other Compartments are established for a duration to be determined at the date of issuance of Limited Shares in each respective Compartment. However, the general meeting of shareholders of each relevant Compartment may resolve upon the continuation of the relevant Compartment for a limited or unlimited duration prior to its termination.

8.3 As between investors (the term investor including but being not limited to shareholders and bondholders) and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the manager of the Company having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders, investors and creditors. Creditors, investors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any such Compartment.

8.4 The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment.

8.5 Unless otherwise provided for in the resolution having created such Compartment, no resolution may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment, without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision taken in breach of this provision shall be void.

8.6 Each Compartment shall bear its own expenses, however, expenses attributable to the Company as a whole shall be borne by each Compartment on a pro rata basis.

8.7 Each Compartment of the Company may be separately liquidated in accordance with article Art. 28 of the Articles without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

8.8 The Company may issue any kind of debt securities whose value or yield shall be linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment shall be subject to the repayment of other instruments or certain claims.

III. Commitments - Issuance of shares - Capital calls

Art. 9. Commitment period.

9.1 As from the date of incorporation of the Company or the date of issue of Limited Shares in one or more Compartments, as the case may be, until the Last Closing as defined below (the Commitment Period), the manager may issue all or part of the shares up to the total authorised capital (the total subscription by an investor being referred to hereafter as Commitment) and may determine one or more closing and payment dates for investors of which the subscription shall have been accepted (the first such closing and payment date being referred to herein as the First Closing and any subsequent closing being referred to herein as a Subsequent Closing). The manager may within each Compartment accept subscriptions at Subsequent Closings until a date to be fixed by the manager at the First Closing (the date of such last closing being referred to herein as the Last Closing). The Last Closing for Compartment 1 being not later than (18) months after the incorporation of the Company. The manager may, with the consent of shareholders representing at least fifty percent (50%) within a relevant Compartment and the consent of the general partner, extend a Commitment Period for six (6) months.

9.2 The manager is authorised to determine the respective stake of a subscription that needs to be paid up in accordance with this article Art. 9.

Art. 10. Value of the shares.

10.1 The Limited Shares shall be issued on the First Closing at a price per share equal to their par value of one cent of a United State dollar (USD 0.01) (the Par Value). The Limited Shares issued on the Subsequent Closing shall be issued at a price per share equal to the highest of (i) the last calculated Equity Value (as defined below) per share and (ii) the Par Value.

Art. 11. Capital calls.

11.1 The investors of which the subscriptions have been accepted on the First Closing (collectively, the Initial Investors) will be required to pay fully (100%) of the Par Value per share for their subscriptions (the Paid Up Capital 1).

11.2 The investors of which the subscriptions have been accepted after incorporation of the Company or within a Compartment other than Compartment 1 (referred to as the New Investors), will be required to pay at least twenty-five percent (25%), the exact percentage being at the discretion of the manager, of the Par Value as well as an additional contribution to the share premium account of the Company if the manager of the Company determines that the Equity Value of the Company, or of the relevant Compartment, has increased (the Paid Up Capital 2 and, together with the Paid Up Capital 1, the Paid Up Capitals). The remainder of the Par Value (the Non Paid Up Capital) may be called by the manager at anytime he sees fit during the Commitment Period. However, save for performing a share redemption or if required by Law, the manager may not proceed to any capital call after the Last Closing.

Art. 12. Penalty.

12.1 The Paid Up Capitals and/or the Non Paid Up Capital called of each Limited Shares is payable within fifteen (15) business days (for the purpose hereof business days shall mean a day on which banks are generally opened in Luxembourg) of the date of reception of the notification from the manager or any other date that the manager may deem fit on the basis of the circumstances (the Payment Date).

12.2 The Non Paid Up Capital shall be paid by the subscribers on a pro-rata basis with respect to their Commitments. In case of default by any subscriber of the payment due on any Payment Date, the unpaid amount will be subject to interest (the Default Interest) without further notice at an interest rate equal to the offered rate for six months United States dollars inter-bank deposits in the London inter-bank market, as published at 11.00 a.m. (London time) on the relevant Payment Date by Reuters plus seven per cent (7%) until the date of full payment. The Default Interest shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed between the Payment Date, included, and the reception by the Company of the full payment, excluded.

12.3 If within fifteen (15) business days following a formal notice served by the manager, the defaulting subscriber has not paid the full subscription price due, inclusive the Default Interest, all the shares registered in the name of the defaulting subscriber will automatically become default shares. Such default shares will have their voting rights suspended and will only have the right to a total distribution (if and when made) equal to the issue price paid on such shares minus any write-

downs in the value of portfolio investments of the Company for such time as they remain default shares of the relevant subscriber. Such default shares shall nonetheless contribute to any loss suffered by the Company.

12.4 If the default is cured, that is if the defaulting subscriber pays both the capital and interest due within thirty (30) business days following the Payment Date, the defaulting subscriber shall recover its rights to any distributions made after the date of the effective cure. However, the defaulting subscriber shall not be entitled to request the payment and/or distribution made to the shareholders, save the issue price paid, declared and/or distributed during the period between the Payment Date and the date of effective cure.

12.5 If the default continues beyond these thirty (30) business days period, the manager may, at its option, sell the defaulting shares:

- first, within five (5) business days to an acquirer presented by the defaulting subscriber;
- second, to a current shareholder of the Company through an internal auction process organised in any manner and at any conditions it may in its entire discretion deem to be most appropriate; or
- last, to a third party on arm's length conditions and shall, on a reasonable effort's basis only, endeavour to obtain the highest possible price for the default shares in any manner and at any conditions it may in its entire discretion deem to be most appropriate and shall in no circumstances be accountable or liable towards the defaulting shareholder in respect thereof.

12.6 The defaulting subscriber is thereupon struck from the shareholders register and the manager is irrevocable entitled to register the transfer of the defaulting shares in favor of the purchaser.

12.7 Each time the manager shall elect to render effective in all or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, article Art. 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the manager shall take or authorise any necessary step for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the Companies Law.

IV. Equity value

Art. 13. Equity value.

13.1 The equity value of a Compartment (the Equity Value) shall be determined as often as the manager may think useful, but in no instance less than once in any quarter (every such day for determination of the Equity Value being referred to herein as a Valuation Date). The Company will compute the Equity Value of a Compartment as follows: the value of the assets allocated to that specific Compartment on a given Valuation Date adjusted with the liabilities of that specific Compartment on that Valuation Date represents the total Equity Value attributable on that Valuation Date to that specific Compartment. The Equity Value per share on a Valuation Date equals the total Equity Value of the Compartment on that Valuation Date divided by the total number of shares of that specific Compartment then outstanding on that Valuation Date.

13.2 The Company may suspend the determination of the Equity Value during:

any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the Underlying Assets of the relevant Compartment are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the Underlying Assets of the Compartment would be impracticable;

any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the Underlying Assets or current stock exchange or market price.

13.3 The Equity Value of a Compartment and the Equity Value per share shall be expressed in United States dollars.

A. The assets of a Compartment shall be deemed to include:

- (a) the Underlying Assets;
- (b) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon, all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered) within the relevant Compartment;
- (c) all bonds, time notes, shares, stocks, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by, and loans extended by, the relevant Compartment;
- (d) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the relevant Compartment (provided that the relevant Compartment may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by or loans extended by the relevant Compartment except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security or loan;
- (f) the preliminary expenses of the relevant Compartment insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital premium reserve of the relevant Compartment; and
- (g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses (excluding, however, the subscriptions on a term basis not yet drawn down or drawn down but not paid).

(h) The value of the Assets of a Compartment shall be determined as follows:

1) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the manager may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

2) any transferable security including any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative; and

3) the value of any other assets of the Compartment will be determined on the basis of their fair market value, as assessed by the manager, or any other relevant method as may deem fit to the manager including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

B. The liabilities shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to management and advisory fees);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the relevant Compartment where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the relevant Compartment, and other reserves if any authorised and approved by the manager; and

(e) all other liabilities of the relevant Compartment of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the relevant Compartment.

In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses to be borne by the relevant Compartment (and for which the manager is not responsible as provided in these articles) which shall comprise formation expenses, fees payable to the manager, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in place of registration, any other agent employed by the relevant Compartment (including the expenses payable to an advisory committee), fees for legal and auditing services, fees and expenses of legal advisors, auditors, accountants and other professionals retained by the manager in connection with the relevant Compartment, cost and expenses incurred in connection with the quotation of the shares of the relevant Compartment at any stock exchange or regulated market, cost of shareholders' meetings (including the reimbursement of out-of-pocket expenses incurred by the representatives of the manager in connection with such meetings) and all other operating expenses, including the out-of-pocket expenses of the relevant Compartment relating to investments to which a commitment is made, including legal, audit, finders' fees and commissions and other professional fees, all expenses incurred with respect to the acquisition, holding, sale or proposed sale of any of the relevant Compartment's investments including any transfer taxes and registration costs and other taxes, fees or other governmental charges levied against the relevant Compartment in connection therewith and all litigation - related and indemnification expenses related to the investment business of the relevant Compartment as well as, the cost of interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Compartment may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. For the purpose of this Article:

(a) shares of any given Compartment to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the relevant Compartment;

(b) all investments, cash balances and other assets of the Compartment not expressed in United States dollars shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the asset value of shares and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

V. Shareholder(s)

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders. The general meeting shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

14.2 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Art. 15. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

15.1 The general meeting is convened by the manager or the Supervisory Board.

15.2 It must be convened following the request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) business days before the date of the meeting.

15.3 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifth (5th) of June. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

15.4 The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

15.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post, facsimile or e-mail to the Company's registered office or to the e-mail address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

15.6 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

15.7 Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes of the Limited Shares and the S Share validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the Articles, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast, a majority of the votes of the Limited Shares and the S Share. It results from the preceding that all resolutions taken by the shareholders are made under reservation of an affirmative vote of the manager which can thus veto any of these decisions by voting against or by abstaining to vote on such decisions.

15.8 The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

15.9 If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 16. General meetings of holders of Limited Shares relating to a specific Compartment.

16.1 The holders of Limited Shares relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

16.2 The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not related to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

16.3 The provisions of article Art. 15 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

VI. Management

Art. 17. Management.

17.1 The Company shall be managed by Hopewell S.à r.l. in its capacity as general partner (associé commandité) and manager (gérant) of the Company. The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

17.2 In the event of legal incapacity, liquidation, or other permanent situation preventing the manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the supervisory board appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of these Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the manager.

Art. 18. Powers.

18.1 The manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the supervisory board fall within the powers of the manager.

18.2 The manager may delegate the management of part or all assets of one or several Compartments, and the power to represent the Company in this respect, to one or more agents, acting either individually or jointly.

Art. 19. Representation.

19.1 The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the sole signature of any duly appointed representative of the manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the manager for specific transactions.

Art. 20. Liability.

20.1 The general partner of the Company is liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), shall refrain from acting on behalf of the Company or one of its Compartments in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the relevant Compartment.

VII. Supervisory board - Auditors

Art. 21. Supervision.

21.1 The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board composed of not less than three members, who need not be shareholders.

21.2 In the event of the total number of members of the supervisory board falling below three or below one half of the number of members determined by the general meeting of shareholders, the manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies. If one or more members of the supervisory board are temporarily prevented from attending meetings of the said board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions. The remuneration of the members of the supervisory board shall be set by the general meeting of shareholders.

Art. 22. Election - Removal.

22.1 The members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders for a period of three (3) years. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 23. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

23.1 The supervisory board shall meet at the place in Luxembourg as indicated in the notice of meeting. The supervisory board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the supervisory board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the supervisory board.

23.2 The supervisory board shall be convened by its chairman or by the manager. A meeting of the board must be convened if any of its members so requests.

23.3 The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

23.4 Written notice of any meeting of the supervisory board shall be given by letter, by telefax or by electronic mail (without electronic signature) to all its members at least (8) eight days prior to the date set for such meeting, except in the case of emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of the meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. The notice may be waived by the consent in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the supervisory board.

23.5 Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing another member as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues. The supervisory board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions are taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

23.6 Resolutions of the supervisory board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

23.7 The supervisory board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

23.8 Any member of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by means of a conference call or by any similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

23.9 The member(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

23.10 The Company shall indemnify any member of the supervisory board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the supervisory board of the Company. He shall not be entitled to be indemnified in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct. In the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 24. External auditor.

24.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the manager and remunerated by the Company.

24.2 When the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), the external auditor will then replace the supervisory board.

24.3 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law and more particularly article 48 of the Securitisation Law.

VIII. Accounting year - Profits - Distributions

Art. 25. Financial year.

25.1 The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

25.2 Each year, the manager prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities.

25.3 Each shareholder may inspect the balance sheet at the registered office of the Company.

25.4 The manager shall determine, on separate accounts (in addition to the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), at the end of each financial year, the result of each Compartment as the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividend distribution) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during its exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of such Compartments (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

25.5 The shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice.

Art. 26. Allocation of profits.

26.1 From the annual net profits of the Company, five percent (5%) per Compartment shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory in any given Compartment as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the relevant Compartment. This allocation shall cease to be mandatory in relation to the Company as a whole, as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company, as stated in article Art. 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article Art. 5 hereof.

26.2 After the fulfilment of the obligations provided under article 26.1, and in case the general meeting determines any type of distribution (including but not limited to the distribution of a(n) (interim) dividend, buy-back or redemption) within Compartment 1, it shall allocate it as follows:

A. First, the holders of A Shares shall have the right, as a class, to receive out of the amounts of the Company available for distribution, a preferential return equal to (i) the par value of the A Shares and (ii) any (share) premium paid for the subscription of, or in relation with these A Shares (the First Entitlement). This allocation shall cease to be mandatory as soon as (i) the par value of the A Shares and (ii) any (share) premium paid for the subscription of, or in relation with these A Shares have been repaid, in once or in several times, to the holders of A Shares;

B. Second, the holders of A Shares shall have, in addition to the First Entitlement, the right, as a class, to receive out of the amounts of the Company available for distribution, a preferential and cumulative return at a rate of eight percent (8%) per year compounded over (i) the par value of the A Shares and (ii) any (share) premium paid for the subscription of, or in relation with these A Shares (the Second Entitlement). The Second Entitlement shall accrue daily and be calculated on the basis of a 365 day year and compound from a year to another;

C. Third, the holder of the S Share shall have the right, as a class, to receive out of the amounts of the Company available for distribution, a preferential and cumulative dividend equal to twenty-five percent (25%) of the Second Entitlement;

D. Fourth, out of the remaining amounts of the Company available for distribution of the Compartment 1, eighty percent (80%) shall be allocated to the A Shares, as a class, and twenty percent (20%) shall be allocated to the S Share, as a class.

26.3 The allocation of the profits of any given Compartment related to the B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares, G Shares and H Shares shall be determined at the time of issuance of such respective shares.

26.4 However, the Company aims to distribute its profits with a time frame of three (3) years. Any profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company linked to these assets and will be distributed as a dividend at a later stage.

26.5 Any distribution of the Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the legal reserve, whenever such allocation is required by the Companies Law, and in consideration of the commitments borne by the Company in accordance with the Securitisation Law and these Articles shall be distributed as follows:

a) For the S Share, the right conferred to the general partner, as a class, to receive, out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, a preferential but non-cumulative dividend to the Limited Shareholders of an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000.-); and

b) For the remainder on a compartment per compartment basis.

Art. 27. Interim dividend.

27.1 In accordance with the Companies Law, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

a) interim accounts are drawn up by the manager;

b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

c) the decision to distribute interim dividends is taken by the manager within two (2) months from the date of the interim accounts; and

d) in their report to the manager, as applicable, the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

IX. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the general meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The general meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. Any liquidation of the Company must be conducted on a Compartment by Compartment basis.

28.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company on a Compartment by Compartment basis shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares of each Compartment held by them.

28.3 The net proceeds may be either distributed in cash or in kind.

X. Amendment of the articles

Art. 29. Amendment of the Articles.

29.1 Subject to the approval of the general partner, these Articles may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in the Companies Law.

XI. General provision

Art. 30. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.

30.1 In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agree not to petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company.

Art. 31. Other general provisions.

31.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

31.2 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

31.3 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

XII. Final clause - Applicable law

Art. 32. Applicable law.

32.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitization Law, as amended."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any manager of the Company and/or any lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, under his or her sole signature, on behalf of the Company, to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to proceed with the cancellation of the Redeemed Shares.

Estimated Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing parties, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le septième jour d'août,
par devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Hopewell S.V. S.C.A., une société en commandite par actions, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173812 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 160 le 23 janvier 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte à 18 heures et présidée par Jean-Baptiste Beauvoir Planson, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Florian Osman, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

Yves Mertz, réviseur d'entreprises, de résidence professionnelle à Luxembourg a été élu en tant que scrutateur (le Scrutateur, et avec le Président et le Secrétaire, le Bureau).

Le Bureau formé, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Hopewell S.à r.l en sa capacité d'associé commandité et gérant de la Société a envoyé les convocations à l'Assemblée et les formulaires de procuration aux actionnaires le 29 juillet 2013.

III. Le capital de la Société est actuellement fixé à trois million mille dollars américains (USD 3.001.000,00,-) consistant en une action de commandité ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) (l'Action S) et trois mille (3.000) actions A ayant une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune (les Actions A).

IV. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 2502 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'avance aux actionnaires présents ou représentés.

V. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Diminution de la valeur nominale des Actions de Commanditaire (telles que définies dans les statuts de la Société) et l'Action S (telle que définie dans les statuts de la Société) de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune à un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et prise d'acte, qu'en conséquence, le capital social de la Société fixé à trois million mille dollars américains (USD 3.001.000,-) est représenté par trois cent million (300.000.000) actions A, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et cent mille (100.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de trois million mille dollars américains (USD 3.001.000,-) à deux million neuf cent vingt-six mille dollars américains (USD 2.926.000,-) par voie de remboursement et annulation subséquente par la Société de sept million cinq cent mille (7.500.000) Actions A, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions Remboursées) au prix de soixante-quinze mille dollars américains (USD 75.000,-) (le Prix de Remboursement), qui sera remboursé en numéraire par la Société aux détenteurs des Actions Remboursées au prorata;

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tous les gérants de la Société et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société à l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

VI. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de diminuer la valeur nominale des Actions de Commanditaire (telles que définies dans les statuts de la Société) et l'Action S (telle que définie dans les statuts de la Société) de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune à un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et prise d'acte, qu'en conséquence, le capital social de la Société fixé à trois million mille dollars américains (USD 3.001.000,-) est représenté par trois cent million (300.000.000) actions A, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et cent mille (100.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trois million mille dollars américains (USD 3.001.000,-) à deux million neuf cent vingt-six mille dollars américains (USD 2.926.000,-) par voie d'annulation et de remboursement par la Société des Actions Remboursées au Prix de Remboursement, qui sera remboursé en numéraire par la Société aux détenteurs des Actions Remboursées au prorata.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions prises ci-dessus et les autres accords des Actionnaires de la Société, l'Assemblée décide de modifier et reformuler les statuts qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Durée - Objet social - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions sous la dénomination de Hopewell S.V. S.C.A. (la Société) qui aura les statuts d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 concernant la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation) et qui sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de le gérant de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de le gérant de la Société. Lorsque le gérant estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est l'exécution d'une ou de plusieurs transaction(s) de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation. La Société peut, pour la gestion de ses comptes de caisse, investir dans des titres ou instruments de courte durée et haute qualité de crédit à revenu fixe couvrant des devises étrangères telles que, mais pas limité aux échanges financiers et opérations à terme.

3.2 Les investissements ci-dessus seront collectivement désignés comme les Actifs Sous-jacents. Dans le contexte de titrisations, la Société peut dans chacun de ses compartiments (i) acquérir, détenir et céder sous quelque forme que ce soit et par tout moyen, directement ou indirectement, des participations, des droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ou d'autres entités actives dans un secteur quelconque; (ii) acquérir ou

assumer des risques en accordant des prêts, des garanties, des titres et autre financement à des entités luxembourgeoises et/ou étrangères; (iii) acquérir par achat, souscription ou d'une toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou d'une toute autre manière de titres, d'obligations, de créances, billets, d'unités et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces et des contrats concernant un ou plusieurs instruments y afférents; et (iv) toujours dans le cadre de la titrisation de tels risques, la Société pourra fournir toute assistance financière aux entités faisant partie de ces investissements en octroyant sans réserve des garanties ou titres ou prêts sous quelque forme que ce soit ou en subordonnant ses droits ou prendre des engagements ou prendre tout engagement ou conclure tout autre contrat; (v) acquérir, détenir et gérer son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux repris sous (i), (ii) et (iii) de ce paragraphe) et (vi) acquérir, détenir et céder des participations dans des sociétés de personnes, trusts, fonds, fonds de fonds et toutes autres entités.

3.3 La Société peut émettre des actions, billets à ordre, obligations, titres et instruments de toute autre nature, dont la valeur ou le rendement dépendent de risques liés aux Actifs Sous-jacents. La Société peut emprunter sur quelque forme que ce soit dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4 La Société peut également, dans chacun de ses compartiments pertinents le cas échéant et dans les limites de la Loi sur la Titrisation, emprunter ou lever des fonds sous la forme de prêts ou autre à d'autres entités en vue de financer partiellement l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge des Actifs Sous-jacents et/ou pour respecter tout paiement, toutes distributions ou autre engagement qu'elle pourrait avoir, concernant les titres de la Société ou en vertu de tout contrat conclu dans le cadre d'une titrisation. La Société peut de manière directe ou indirecte financer de telles distributions ou rachats de quelque manière que ce soit, y compris par le biais de la prise d'emprunt, la fourniture de sûretés dans le cadre de tout financement d'un compartiment ou de tous les Actifs Sous-jacents, l'émission de titres de toutes sortes ou autrement.

3.5 La Société peut à l'intérieur de chacun de ses compartiments, vendre, céder, réacquérir et aliéner tous les Actifs Sous-jacents par tous moyens (y compris par des moyens de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou d'échange). La Société ne peut pas accorder des sûretés sur ces biens ou transférer ses biens pour des raisons de garantie, sauf pour garantir les obligations qu'elle a assumées pour leur titrisation ou en faveur de ses investisseurs ou représentants-fiduciaires participant à la titrisation. La Société peut, à l'intérieur de chacun de ses compartiments conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des contrats dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous les actes qu'il est nécessaire de préparer, d'exécuter et de dissoudre ou qui sont accessoires à ou en relation avec une titrisation telle que décrite ci-dessus. La Société peut, à l'intérieur de chacun de ses compartiments céder, transférer ou disposer d'une partie ou de la totalité des Actifs Sous-jacents d'une manière et pour un prix, comme le gérant ou toute autre personne nommée à cette fin l'aura convenu à ce moment. La Société peut à l'intérieur de chacun de ses compartiments employer la totalité ou une partie de tout revenu ou rendement provenant de tout Actif Sous-jacent (y compris le produit de la vente qui en résulte) du compartiment pertinent le cas échéant en vue d'acquérir d'autres Actifs Sous-jacents ou des Actifs Sous-jacents additionnels (directement ou indirectement) et peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

3.6 La Société peut effectuer toutes transactions commerciales ou financières qui se rapportent directement ou indirectement à aux objets précités, étant entendu que la Société doit adopter une attitude passive lors de la gestion de ses actifs (en particulier les Actifs Sous-jacents), par conséquent, elle ne peut s'engager dans des activités commerciales, d'échanges (trading) ou entrepreneuriales ou toute autre activité en vertu de laquelle elle agirait en tant qu'entrepreneur ou commerçant et générerait un risque personnel à la suite de ces activités.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions - Compartiments

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à deux million neuf cent vingt-six mille dollars américains (USD 2.926.000,-) constitué de cent mille (100.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) (les Actions S) et d'actions de différentes classes allouées à chaque compartiment (individuellement, un Compartiment et collectivement, les Compartiments) de la manière suivante:

- le Compartiment 1 comporte deux cent quatre-vingt-douze million cinq cent mille (292.500.000) actions A ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions A);

- le Compartiment 2 se compose d'actions B ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions B), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

- le Compartiment 3 se compose d'actions C ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions C), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

- le Compartiment 4 se compose d'actions D ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions D), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;
- le Compartiment 5 se compose d'actions E ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions E), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;
- le Compartiment 6 se compose d'actions F ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions F), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;
- le Compartiment 7 se compose d'actions G ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions G), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;
- le Compartiment 8 se compose d'actions H ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions H, et ensemble avec les Actions A, les Actions B, les Actions C, les Actions D, les Actions E, les Actions F et les Actions G, les Actions de Commanditaire), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification de ces Statuts. Lors d'une émission d'Actions de Commanditaire, la Société peut uniquement accepter la souscription d'Actions de Commanditaire représentant au moins cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,-) du capital social de la Société par souscripteur. Cette limite de souscription minimale ne s'applique pas aux Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire représentant au moins cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,-) du capital social de la Société. La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la Loi et les présents Statuts, racheter ses propres actions.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliard (25.000.000.000,-) d'actions ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

6.2 Le gérant de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

6.3 Le gérant de la Société est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à l'intérieur de chaque Compartiment, aux nouvelles Actions de Commanditaire et à déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions de Commanditaire; et

6.4 Le gérant est autorisé à faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

Art. 7. Actions.

7.1 Les actions sont et resteront sous forme nominative.

7.2 Un registre des actions est tenu pour chaque compartiment au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire. Le registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi sur les Sociétés. La détention d'actions nominatives sera établie par inscription audit registre. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le gérant sur demande de l'actionnaire concerné.

7.3 Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'action devront nommer un mandataire afin de représenter l'action vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire vis-à-vis de la Société.

7.4 Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

7.6 Toutes les actions affectées à un Compartiment spécifique de la Société sont rachetables dans la mesure où ces actions ont été ab initio intégralement libérées et sous les conditions suivantes:

(i) le rachat des actions d'un Compartiment donné de la Société ne peut être fait qu'en utilisant des sommes disponibles pour la distribution conformément à la Loi sur les Sociétés ou les produits d'une vente partielle ou totale des actifs du Compartiment concerné et/ou d'autre revenu du Compartiment concerné de la Société;

(ii) Le prix de rachat des actions d'un Compartiment donné de la Société (le Prix de Rachat) est calculé par le gérant ou par une personne nommée par le gérant à cet effet, soit sur base de la valeur nominale ou valeur nette du Compartiment

concerné de la Société, calculé comme décrit ci-dessus à l'article 13. Le Prix de Rachat peut être payé soit sous forme d'une distribution en espèces ou d'une distribution en nature ou une partie en espèces et l'autre en nature;

(iii) Au moins vingt (20) jours calendaires avant la date de rachat, un avis écrit sera envoyé conformément aux termes de cet article à chaque actionnaire concerné, à sa dernière adresse de l'actionnaire figurant dans le registre des actionnaires, notifiant cet actionnaire du nombre d'Actions de Commanditaire à racheter, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires afin de soumettre les Actions de Commanditaire de la Société au rachat. Le prix de rachat de ces Actions de Commanditaire sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire et sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat. Tout avis ou autre communication devant être donné en vertu du présent article doit être délivré par écrit et peut être remis en personne ou être envoyé par courrier recommandé, poste, télécopieur ou courrier électronique à la partie concernée et sera réputé avoir été donné:

1) si celui-ci est délivré en personne ou par courrier recommandé, respectivement au moment de la livraison ou de la date de livraison; ou

2) si celui-ci est envoyé par la poste, à 10 heures du matin le deuxième jour ouvrable suivant sa mise à la poste, s'il est envoyé dans la même juridiction, ou à 10 heures du matin le troisième jour ouvrable après sa mise à la poste, s'il a été envoyé par poste aérienne; ou

3) si celui-ci est envoyé par télécopie, à 10 heures du matin (heure locale du lieu de destination) le jour ouvrable suivant la date d'expédition; ou

4) si celui-ci est envoyé par courrier électronique, à 10 heures du matin (heure locale du lieu de destination) le jour ouvrable suivant la date d'envoi.

Ce service d'avis ou de document devrait suffire à prouver que la livraison a bien été effectuée ou que l'enveloppe contenant l'avis ou la communication a été correctement adressée et postée, ou que la télécopie ou le courrier électronique ont été correctement adressés et envoyés.

(iv) Un montant égal à la valeur nominale, ou, en cas d'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé à une réserve et ne peut être distribué aux actionnaires sauf en cas d'une réduction du capital souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital social par capitalisation de réserves;

(v) Le sous-paragraphe (iv) ne s'applique pas à un rachat par utilisation de produits d'une nouvelle émission faite en vue d'effectuer un tel rachat;

(vi) Lorsqu'il est prévu le paiement d'une prime aux actionnaires en conséquence d'un rachat, la prime peut uniquement être versée à partir de sommes disponibles à la distribution conformément à la Loi sur les Sociétés.

(vii) L'avis de rachat sera publié conformément à la Loi sur les Sociétés;

(viii) Les actions qui ont été rachetées seront immédiatement suspendues et ne conféreront ni le droit de vote ni le droit de recevoir des dividendes ou boni de liquidation. Sauf accord contraire, les actionnaires de la Société conviennent que le rachat des actions d'un Compartiment donné de la Société fait conformément aux dispositions des présentes respecte leur droit à un traitement égale par la Société.

Art. 8. Compartiments - Instruments de dette.

8.1 Le gérant de la Société peut créer un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société. Chaque Compartiment doit, sous réserve de stipulation contraire figurant dans une résolution du gérant de la Société créant un tel Compartiment, contenir une part distincte des actifs et passifs de la Société. La résolution du gérant de la Société créant un ou plusieurs Compartiments, tout comme la résolution modifiant de manières subséquente ces Compartiments, devra prendre effet à la date de prise de décision de cette résolution, et sera opposable aux tiers à compter de la date à laquelle la décision en question a été prise.

8.2 Le premier Compartiment est établi pour une durée limitée débutant à la date de constitution de la Société et se terminant cinq (5) ans après sa création, les autres Compartiments étant établis pour une durée à déterminer à la date d'émission des Actions de Commanditaire dans chaque Compartiment respectif. Cependant, l'assemblée générale des actionnaires de chaque Compartiment concerné peut décider de la continuation du Compartiment concerné pour une durée limitée ou illimitée avant sa fin.

8.3 Entre les investisseurs (le terme investisseur comprenant mais ne se limitant pas aux actionnaires et porteurs d'obligations) et créanciers, chaque Compartiment de la Société sera traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société qui (i) lorsqu'ils entrent en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) sont nés dans le cadre de la création, du fonctionnement ou la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire prévue dans la résolution du gérant de la Société ayant créé un tel Compartiment, strictement limités aux actifs dudit Compartiment et les actifs de ce Compartiment répondent exclusivement aux droits de ses actionnaires, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et actionnaires de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit aux actifs de ce Compartiment.

8.4 Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment.

8.5 Sauf disposition contraire dans la résolution ayant créé ce Compartiment, aucune résolution, ne peut être prise pour modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des actionnaires ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

8.6 Chaque Compartiment devra supporter ses propres frais toutefois, les frais dévolus à la Société dans son ensemble seront supportés proportionnellement par chacun des Compartiments.

8.7 Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément conformément à l'article 28 des Statuts sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société même.

8.8 La Société peut émettre des titres dont la valeur ou le rendement sont liés à un Compartiment, un actif ou des risques spécifiques, ou dont le remboursement est sujet au remboursement d'autres instruments, créances ou certaines classes d'actions.

III. Engagements - Emission d'actions - Appel de fonds

Art. 9. Période d'engagement.

9.1 A partir de la date de la constitution de la Société jusqu'à la date d'émission des Actions de Commanditaire dans un ou plusieurs Compartiments, le cas échéant, et jusqu'à la Date de Clôture tel que défini ci-dessus (la Période d'Engagement), le gérant peut émettre tout ou partie des actions jusqu'à hauteur du capital autorisé (la souscription totale d'un investisseur est désignée comme Engagement) et peut déterminer une ou plusieurs dates limites et de paiement pour les investisseurs dont la souscription a été acceptée (la première clôture et la date de paiement sont désignées ci-après comme Première Clôture et toute clôture subséquente étant désignée ci-après comme une Clôture Ultérieure). Le gérant peut, au sein de chaque Compartiment, accepter des souscriptions à des Clôtures Ultérieures jusqu'à une date devant être fixée par le gérant à la Première Clôture (la date de la dernière clôture étant désignée ci-après comme la Dernière Clôture). La Dernière Clôture du Compartiment 1 ne pouvant dépasser la période de dix-huit (18) mois suivant la constitution de la Société. Le gérant peut, avec l'accord des actionnaires représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, prolonger la Période d'Engagement de six (6) mois.

9.2 Le gérant est autorisé à déterminer la partie respective d'une souscription devant être libérée conformément à cet article 9.

Art. 10. Valeur des actions.

10.1 Les Actions de Commanditaire seront émises à la Première Clôture à un prix par action égal à leur valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) (la Valeur Nominale). Les Actions de Commanditaire émises à une Clôture Ultérieure seront émises à un prix par action égal au montant le plus élevé entre (i) la plus récente Valeur Capital (tel que défini ci-dessous) par action et (ii) la Valeur Nominale.

Art. 11. Appel de fonds.

11.1 Les investisseurs dont les souscriptions ont été acceptées à la Première Clôture (ci-après désignés collectivement comme les Investisseurs Initiaux) devront payer cent pour cent (100%) de la Valeur Nominale par action pour leurs souscriptions (le Capital Libéré 1).

11.2 Les investisseurs dont les souscriptions ont été acceptées après la constitution de la Société ou au sein d'un Compartiment autre que le Compartiment 1 (désignés ci-après collectivement comme les Nouveaux Investisseurs) devront payer au moins vingt-cinq pour cent (25%), le pourcentage exact étant à la discrétion du gérant, de la Valeur Nominale ainsi qu'une contribution additionnelle au compte de prime d'émission de la Société si le gérant de la Société détermine que la Valeur Capital de la Société, ou du Compartiment concerné, a augmenté (le Capital Libéré 2, et ensemble avec le Capital Libéré 1, les Capitaux Libérés). Le montant restant de la Valeur Nominale (le Capital Non-Libéré) peut être appelé par le gérant à tout moment qu'il jugera approprié pendant la Période d'Engagement. Cependant, sauf aux fins de réaliser un rachat d'actions ou si la Loi le requiert, le gérant ne peut pas procéder à un appel de fonds après la Dernière Clôture.

Art. 12. Pénalités.

12.1 Les Capitaux Libérés et/ou le Capital Non-Libéré appelés pour chacune des Actions de Commanditaire sont payables dans les quinze (15) jours ouvrables (pour les besoins des présentes, jours ouvrables a pour signification les jours où les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg) de la date de réception de la notification du gérant ou à tout autre date jugée appropriée par le gérant selon les circonstances (la Date de Paiement).

12.2 Le Capital Non-Libéré devra être payé par les souscripteur au pro rata par rapport à leurs Engagements. En cas de défaut de paiement par un souscripteur à une Date de Paiement, la souscription concernée sera soumise à un intérêt (ci-après désigné comme l'Intérêt de Défaut) sans notification spécifique et à un taux d'intérêt égal au taux offert pour les dépôts interbancaires en dollars américains de six mois au marché interbancaire de Londres, tel que publié à 11.00 heures (heure de Londres) à la Date de Paiement par Reuters plus sept pour cent (7%) jusqu'à la date de paiement entier. L'Intérêt de Défaut sera calculé sur base du nombre effectif des jours passés entre la Date de Paiement (y compris ce jour) et la date de réception du paiement entier par la Société qui ne sera pas comprise dans le calcul.

12.3 Si dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la notification formelle par le gérant, l'actionnaire défaillant n'a pas payé le prix de souscription entier payable y compris l'Intérêt de Défaut, toutes les actions inscrites au nom de l'actionnaire défaillant deviendront automatiquement des actions défaillantes. Les droits de vote de ces actions défaillantes seront suspendus et les actions défaillantes n'auront droit qu'à une distribution totale (si et quand une distribution sera faite) égale au prix d'émission payé pour ces actions moins toutes dépréciations de la valeur du portefeuille d'investissement de la Société pour la période pendant laquelle les actions sont des actions défaillantes du souscripteur respectif. Ces actions défaillantes participeront néanmoins à toutes pertes faites par la Société.

12.4 Si le défaut est réparé, ce qui se passe quand l'actionnaire paie le capital et l'intérêt payable, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la Date de Paiement, le souscripteur défaillant récupère ses droits aux distributions faites après la date de la réparation effective. Cependant, le souscripteur défaillant n'aura pas le droit d'exiger le paiement et/ou la distribution excédentaire faite aux actionnaires, à l'exception du prix d'émission payé, déclaré et distribué et/ou distribué dans la période entre la Date de Paiement et la date de la réparation effective.

12.5 Si le défaut continue après cette période de trente (30) jours ouvrables le gérant peut, s'il le choisit, vendre les actions défaillantes:

- premièrement, dans les cinq (5) jours ouvrables à un acquéreur présenté par l'actionnaire défaillant;
- deuxièmement, à un actionnaire existant de la Société par un procès de vente aux enchères interne organisé de la manière et selon les conditions qu'il considère à sa seule discrétion appropriées; ou
- dernièrement, à une partie tierce selon les conditions du marché et fera un effort raisonnable pour obtenir le prix le plus élevé possible pour les actions défaillantes de la manière et selon les conditions qu'il considère à sa seule discrétion appropriées et ne sera en aucun cas responsable devant l'actionnaire défaillant par rapport à ce prix.

12.6 L'actionnaire défaillant est ensuite barré du registre des actionnaires et le gérant inscrit le transfert des actions défaillantes en faveur de l'acquéreur.

12.7 Chaque fois que le gérant choisit de rendre effectif en entier ou en partie l'augmentation de capital comme autorisée par les dispositions précédentes., l'article 5 des Statuts sera modifié de sorte à refléter les résultats d'une telle action et le gérant prendra ou autorisera toutes mesures pour obtenir l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi sur les Sociétés.

IV. Valeur capital

Art. 13. Valeur Capital.

13.1 La Valeur Capital de chaque Compartiment (la Valeur Capital) sera déterminée chaque fois que le gérant l'estimera utile, mais en aucun cas moins d'une fois chaque trimestre (chaque jour auquel sera déterminée la Valeur Capital étant désigné comme une Date d'Evaluation). La Société calculera la Valeur Capital d'un Compartiment comme suit: la valeur des actifs alloués à un Compartiment spécifique à une Date d'Evaluation donnée ajustée avec les dettes dudit Compartiment à la Date d'Evaluation représente le total de la Valeur Capital attribuable audit Compartiment à la Date d'Evaluation. La Valeur Capital par action d'un Compartiment pertinent le cas échéant à une Date d'Evaluation est égale à la Valeur Capital totale à cette Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'actions émises à l'intérieur dudit Compartiment à ladite Date d'Evaluation.

13.2 La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Capital pendant:

toute période pendant laquelle une des principales bourses ou un des principaux marchés sur lequel toute portion substantielle des Actifs Sous-jacents du Compartiment pertinent le cas échéant est cotée ou négociée, est fermé(e) autrement que pour des vacances ordinaires, ou pendant laquelle les transactions en cette bourse ou sur ce marché sont limitées ou suspendues;

l'existence d'un état de fait qui constitue une urgence et qui a comme résultat que la disposition ou l'évaluation précise d'une portion substantielle des Actifs Sous-jacents du Compartiment pertinent le cas échéant serait impraticable;

tout arrêt des moyens d'information ou de calcul utilisés d'habitude pour déterminer le prix ou la valeur d'un Actif Sous-jacent ou le prix actuel sur un marché ou sur une bourse. La Valeur Capital d'un Compartiment et la Valeur Capital par action seront exprimés en dollars américains.

A. Les actifs de chaque Compartiment sont censés comprendre:

- a) les Actifs Sous-jacents;
- b) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus, tous les effets et bons à vue et les comptes exigibles, (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières dont le prix n'a pas encore été touché) le Compartiment pertinent;
- c) tous les titres, billets, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs détenues par la Société ou pour lesquelles la Société s'est engagée et les prêts accordés par le Compartiment pertinent;
- d) toutes actions, dividendes d'actions, dividendes en espèce et distributions en espèce à recevoir par chacun des Compartiments (sous réserve que le Compartiment pertinent le cas échéant puisse faire des ajustements compte tenu des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des transactions ex-dividende, ex-droits ou par des pratiques analogues);

e) tous les intérêts courus produits par les valeurs mobilières portant intérêts qui sont la propriété du Compartiment pertinent et les prêts accordés par la Société sauf si ces intérêts sont compris dans le montant principal de ces valeurs ou prêts;

f) les dépenses préliminaires de chaque Compartiment pertinent le cas échéant dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être amorties directement à partir de la réserve de primes d'émission dudit Compartiment; et

g) tous les autres actifs de quelque nature et sorte qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance (cependant à l'exclusion des souscriptions à terme qui n'ont pas encore été appelées ou qui ont été appelées mais qui n'ont pas été payées);

h) La valeur des actifs d'un Compartiment sera déterminée de la façon suivante:

1) la valeur de toutes les espèces en caisse ou en dépôt, des effets et bons à vue et des comptes exigibles, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera considérée comme étant le montant total de ces actifs, à moins qu'il s'avère improbable que cette valeur puisse être atteinte auquel cas cette valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera approprié au gérant en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs;

2) toute valeur négociable, y compris des fonds d'investissement spéculatif, et tout instrument monétaire négocié ou coté sur une bourse sera évaluée sur la base du dernier prix connu à moins que ce prix ne soit pas représentatif; et

3) la valeur de tout autre actif du Compartiment pertinent le cas échéant sera déterminée sur base de son prix d'acquisition, y compris tous les coûts, charges et dépenses en relation avec cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur base du prix de vente raisonnablement prévisible déterminé avec prudence et de bonne foi.

B. Les passifs de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,

b) tous les frais d'administration, échus ou dus (y compris mais sans être limité aux rémunérations des gestionnaires et des conseillers);

c) tous les engagements connus, actuels ou futurs, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par le Compartiment pertinent le cas échéant mais non encore payés lorsque la Date d'Evaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

d) une provision appropriée pour des impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'à la Date d'Evaluation telle que déterminée périodiquement par le Compartiment pertinent le cas échéant et le cas échéant d'autres réserves autorisées ou approuvées par le gérant; et

e) tous les autres engagements de chaque Compartiment pertinent le cas échéant de quelque nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions dudit Compartiment.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Compartiment pertinent le cas échéant prendra en considération toutes les dépenses à sa charge (et pour lesquelles le gérant n'est pas responsable tel que prévu par les présents statuts), ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables au gérant, comptables, dépositaire, domiciliaire, agents de registre et agents de transfert, agents payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, à tout autre agent employé par ledit Compartiment (y compris les honoraires et les dépenses payables à un Comité de Conseil), les frais pour les services juridiques et de révision, les frais et dépenses de conseillers légaux, de réviseurs, de comptables et d'autres professionnels engagés par le gérant en relation avec le Compartiment pertinent le cas échéant, les frais et dépenses en relation avec la cotation des actions du Compartiment pertinent le cas échéant à toute bourse ou tout marché réglementé, les coûts des assemblées d'actionnaires (y compris le remboursement des sommes déboursées par les représentants du gérant en relation avec ces réunions) et toutes les autres dépenses de fonctionnement, y compris des dépenses courantes du Compartiment pertinent le cas échéant en relation avec des investissements à l'égard desquels un engagement a été pris, y compris les honoraires et commissions pour des services juridiques et de révision, les commissions d'apport et autres honoraires professionnels, toutes les dépenses encourues en relation avec l'acquisition, la détention, la vente ou l'offre de vente de tout investissement dudit Compartiment, y compris les droits de mutation, coûts de l'enregistrement ainsi que tous autres impôts, honoraires et autres taxes gouvernementales y relatives levés à l'encontre du Compartiment pertinent le cas échéant, et toutes dépenses relatives à des litiges et à des dédommagements ayant trait à la conduite des affaires du Compartiment pertinent le cas échéant ainsi que les coûts engendrés par les intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex. Le Compartiment pertinent le cas échéant pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période à l'avance, et en accroître le montant au prorata de cette période.

C. Pour les besoins de cet Article:

a) les actions à racheter du Compartiment pertinent le cas échéant seront traitées comme existantes et prises en compte jusqu'immédiatement après la clôture de la Date d'Evaluation défini dans ces Statuts, et à compter de ce moment et jusqu'à ce que le prix pour ces actions soit payé, elles seront considérées comme un engagement du Compartiment pertinent le cas échéant;

b) tous les investissements, soldes d'espèces ou autres actifs du Compartiment pertinent le cas échéant qui ne sont pas expressément libellés en dollars américains seront évalués en prenant en considération les taux du marché ou les taux de change en vigueur à la date et au moment de la détermination de la valeur d'actif des actions; et

c) à chaque Date d'Evaluation, on tiendra compte des achats ou ventes des valeurs mobilières faits par la Société cette Date d'Evaluation, dans la limite de ce qui est faisable.

V. Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.

14.1 Les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales des actionnaires. Elle disposera des pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier les actes se rapportant aux activités de la Société.

14.2 Chaque action donne droit à un vote. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en donnant procuration à une autre personne par écrit, télécopie ou par tous autres moyens de communication, une copie de ladite procuration étant suffisante.

Art. 15. Convocations, Quorum, Majorité et Procédures de vote.

15.1 L'assemblée générale est convoquée par le gérant ou le Conseil de Surveillance.

15.2 L'assemblée générale doit être convoquée suivant la requête d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'adjonction d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de la réunion.

15.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le cinq (5) juin. Si ce jour est un jour légal férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir en des lieux et à des dates qui seront précisés dans les avis de convocation respectifs.

15.4 Sauf disposition contraire prévue dans les présentes, le quorum et les délais prévus par la loi régiront les avis de convocation ainsi que le déroulement des assemblées des actionnaires de la Société. Les actionnaires prenant part à une assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement de façon continue et doivent permettre une participation efficace de ces personnes lors de ces assemblées.

15.5 Chaque actionnaire pourra voter en utilisant les bulletins de vote envoyés par la poste, par fax ou par courrier électronique au siège social de la Société ou à l'adresse mail précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires pourront utiliser uniquement les bulletins de vote fournis par la Société, lesquels comportent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases permettant à l'actionnaire soit de voter en faveur de chacune des résolutions proposées, soit contre, soit de s'abstenir de voter en cochant la case correspondante.

15.6 Les bulletins de votes ne montrant ni un vote favorable, ni un vote contre la résolution proposée, ni une abstention seront déclarés nuls. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent.

15.7 Les résolutions présentées lors d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée seront adoptées par simple majorité des voix des Actions de Commanditaire et de l'Action S valablement exprimées, sauf si la question devant être résolue concerne une modification des Statuts, auquel cas la résolution devra être adoptée par une majorité de deux tiers des voix valablement exprimées, une majorité des voix des Actions de Commanditaire et de l'Action S. Il résulte de ce qui précède que toutes les résolutions prises par les actionnaires sont faites sous réserve d'un vote affirmatif du gérant qui peut ainsi opposer son veto à l'une des décisions en votant contre ou en s'abstenant de voter sur de telles décisions.

15.8 Le gérant pourra définir l'ensemble des autres dispositions qui doivent être respectées par les actionnaires pour qu'ils prennent part à une assemblée des actionnaires.

15.9 Si tous les actionnaires sont présents lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils établissent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans qu'il y ait d'avis préalable ou de publication.

Art. 16. Assemblées générales des propriétaires des Actions de Commanditaire d'un Compartiment spécifique.

16.1 Les propriétaires d'Actions de Commanditaire d'un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales afin de se prononcer sur toutes questions qui concernent exclusivement ce Compartiment.

16.2 Les propriétaires d'actions de la Société liées à d'autres Compartiments de la Société ou les détenteurs d'actions de la Société qui ne sont pas liées à un Compartiment spécifique de la Société peuvent assister à ces assemblées mais n'ont pas le droit de voter.

16.3 Les dispositions de l'article 15 s'appliquera mutatis mutandis aux assemblées générales des propriétaires des actions liées à un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des propriétaires des actions d'un Com-

partiment spécifique ou décidant de la liquidation dudit Compartiment sont soumises au vote affirmatif de la majorité des propriétaires des actions représentant au moins trois-quarts des actions liées à ce Compartiment.

VI. Gestion

Art. 17. Gestion.

17.1 La Société sera gérée par Hopewell S.à r.l. en sa capacité d'associé commandité et gérant de la Société. Les autres actionnaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la Société.

17.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation présentant un caractère permanent empêchant le gérant d'agir en tant que gérant de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, sous réserve que le conseil de surveillance nomme un responsable, lequel n'aura pas besoin d'être un actionnaire, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que soit tenue une assemblée générale des actionnaires, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze jours suivant sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un nouveau gérant, conformément aux exigences concernant le quorum et la majorité requises pour modifier les présents Statuts. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou mise en liquidation. La nomination d'un nouveau gérant sera soumise à l'approbation du gérant.

Art. 18. Pouvoirs.

18.1 Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément affectés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale ou au conseil de surveillance sont de la compétence du gérant.

18.2 Le gérant peut déléguer la gestion d'une partie ou de tous les actifs d'un ou plusieurs Compartiments, et les pouvoirs de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs agents, agissant soit individuellement ou conjointement.

Art. 19. Représentation.

19.1 La Société est valablement liée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des représentants du gérant dûment nommé ou par la ou les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) ayant reçu délégation d'autorité par le gérant pour des transactions particulières.

Art. 20. Responsabilité.

20.1 L'associé commandité de la Société est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs de la Société. Les autres actionnaires (en tout état de cause, l'associé commandité non compris) doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société ou d'un de ses Compartiments d'une manière ou en une qualité autre que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront responsables que dans la mesure de leurs contributions au Compartiment correspondant.

VII. Conseil de surveillance - Réviseurs d'entreprise

Art. 21. Supervision.

21.1 L'activité de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes, devront être contrôlés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres, lesquels n'auront pas besoin d'être des actionnaires.

21.2 Si le nombre total des membres du conseil de surveillance se trouvait en dessous de trois ou en dessous de la moitié du nombre des membres déterminés par l'assemblée générale des actionnaires, le gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des actionnaires pour combler cette vacance. Si un ou plusieurs membres du conseil de surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions de ce conseil, les autres membres pourront nommer une personne choisie parmi les actionnaires pour les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de reprendre leurs fonctions. La rémunération des membres du conseil de surveillance sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Election - Révocation.

22.1 Les membres du conseil de surveillance devront être élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois (3) ans. Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par une assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

23.1 Le conseil de surveillance se réunira en un lieu à Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée. Le conseil de surveillance choisira un président parmi ses membres. Il désignera également un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un membre du conseil de surveillance, lequel sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance.

23.2 Le conseil de surveillance sera convoqué par son président ou par le gérant. Une assemblée du conseil sera convoquée si l'un de ses membres le demande.

23.3 Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil mais en son absence le conseil de surveillance nommera un autre membre du conseil de surveillance en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente à cette assemblée.

23.4 Une notification écrite de toute assemblée du conseil de surveillance sera remise par courrier, fax ou courrier électronique (sans signature électronique) à l'ensemble de ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. L'avis de convocation devra indiquer le lieu de la réunion ainsi que son ordre du jour. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil de surveillance.

23.5 Tout membre du conseil de surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues. Le conseil de surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée.

23.6 Les résolutions du conseil de surveillance devront être enregistrées dans les procès-verbaux qui seront signés par le président de l'assemblée. Toutes les procurations y demeureront annexées. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux susceptibles d'être produits auprès des instances judiciaires ou autres, devront être valablement signés par le président de l'assemblée ou deux autres de ses membres.

23.7 Le conseil de surveillance pourra, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire lorsqu'il exprime son accord par écrit, par fax ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant. L'intégralité de ces documents constituera le procès-verbal attestant de l'adoption de la résolution.

23.8 Tout membre du conseil de surveillance pourra participer à une réunion du conseil de surveillance au moyen d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à cette assemblée.

23.9 Le(s) membre(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

23.10 La Société indemniserà tout membre du conseil de surveillance ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, concernant les dépenses raisonnablement encourues par lui ou se rapportant à toute action, poursuite judiciaire ou procédure à laquelle il peut être partie prenante du fait de son appartenance actuelle ou passée au conseil de surveillance de la Société. Il ne sera pas habilité à recevoir une indemnisation se rapportant à des affaires pour lesquelles il aura été reconnu en justice au titre de cette action, poursuite judiciaire ou procédure comme étant responsable de négligence ou de faute. En cas de règlement du litige, l'indemnisation sera uniquement faite en rapport à ces affaires couvertes par ledit règlement pour lesquelles la Société aura été avisée par son avocat que la personne devant être indemnisée n'a commis aucune faute dans ses obligations. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas les autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Art. 24. Réviseur d'entreprises agréé.

24.1 Les données comptables dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le gérant et rémunéré par la Société.

24.2 Lorsque les opérations de la Société doivent être surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, celui-ci remplaçant alors le conseil de surveillance.

24.3 Le réviseur d'entreprises agréé aura tous les devoirs prévus par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation et plus généralement l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

VIII. Exercice comptable - Bénéfices - Distributions

Art. 25. Exercice comptable.

25.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de cette même année.

25.2 Chaque année, le gérant dresse le bilan, le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'ensemble des actifs et passifs de la Société.

25.3 Chaque actionnaire peut inspecter le bilan au siège social de la Société.

25.4 Le gérant déterminera, sur des comptes séparés (en plus des comptes détenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et à la pratique comptable normale), à la fin de chaque exercice comptable, le résultat de chaque Compartiment ainsi le solde de tous revenus, bénéfices ou autres produits payés ou dus de quelque autre manière en relation avec le Compartiment concerné (en ce compris les plus-values, boni de liquidation et distribution de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autres transferts de fonds engagés par la Société durant son exercice et

qui peut régulièrement et raisonnablement être attribués à la gestion et au fonctionnement de ce Compartiment (en ce compris les honoraires, frais, impôts sur les plus-values, dépenses liés à la distribution de dividendes).

25.5 Les actionnaires approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes détenus par la Société conformément avec la Loi sur les Société et la pratique habituelle.

Art. 26. Affectation des bénéfices.

26.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) par Compartiment seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dans n'importe lequel des Compartiments dès lors que, la réserve légale atteint, et se maintient à, dix pour cent (10 %) du capital souscrit du Compartiment pertinent le cas échéant. Cette affectation cessera d'être obligatoire en ce qui concerne la Société dans son ensemble, dès que ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

26.2 Après que les obligations prévues à l'article 26.1 aient été remplies, et dans le cas où l'assemblée générale détermine tout type de distribution (y compris mais non limité à la distribution d'un dividende (intérimaire), rachat, ou remboursement) au sein du Compartiment 1, l'allocation se fera de la manière suivante:

(i) Premièrement, les propriétaires des Actions A auront le droit, en tant que classe, de recevoir hors des montants de la Société disponibles à la distribution, un rendement préférentiel égal à

(i) la valeur nominale des Actions A et (ii) toute prime (d'émission) payée pour la souscription des, ou en relation avec ces Actions A (le Premier Droit). Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que (i) la valeur nominale des Actions A et (ii) toute prime (d'émission) payée pour la souscription des, ou en relation avec les Actions A, ont été remboursées, en une ou plusieurs fois, aux propriétaires des Actions A:

(ii) Deuxièmement, les propriétaires des Actions A auront le droit, en plus du Premier Droit, en tant que classe, de recevoir hors des montants de la Société disponibles à la distribution, un rendement préférentiel et cumulatif à un taux de huit pour cent (8%) par année composé (i) de la valeur nominale des Actions A et (ii) de toute prime (d'émission) payée pour la souscription de, ou en relation avec ces Actions A (le Deuxième Droit). Le Deuxième Droit courra quotidiennement et sera calculé sur une base de 365 jours par an et composé d'une année à l'autre;

(iii) Troisièmement, le propriétaire de l'Action S aura le droit, en tant que classe, de recevoir hors des montants de la Société disponibles à la distribution, un dividende préférentiel et cumulatif égal à vingt-cinq pour cent (25%) du Deuxième Droit;

(iv) Quatrièmement, hors des montants de la Société restant disponible à la distribution du Compartiment 1, quatre-vingts pour cent (80%) seront affectés aux Actions A, en tant que classe, et vingt pour cent (20%) seront affectés à l'Action S, en tant que classe.

26.3 L'affectation des bénéfices de tout Compartiment donné liés aux Actions B, Actions C, Actions D, Actions E, Actions F, Actions G et Actions H devra être déterminée au moment de l'émission de ces actions respectives.

26.4 Cependant, la Société a pour objectif de distribuer ses bénéfices dans un délai de trois (3) ans. Les bénéfices qui, à la fin d'un exercice comptable, n'ont pas été déclarés (et qui n'ont pas été distribués) en tant que dividende payable continues de s'accumuler au seul bénéfice des propriétaires des actions de la Société liées à ces actifs et seront distribués sous la forme de dividende à un stade ultérieur.

26.5 Toute distribution des bénéfices nets de la Société disponibles à la distribution, après déduction de l'affectation à la réserve légale à chaque fois que cette affectation est requise par la Loi sur les Sociétés, et en considération des engagements assumés par la Société conformément à la Loi sur la Titrisation et ces Statuts, sera répartie de la manière suivante:

a) Pour l'Action S, le droit conféré à l'associé commandité, en tant que classe, de recevoir, hors des bénéfices de la Société disponibles à la distribution sous la forme de dividende, un dividende préférentiel mais non cumulatif au Actionnaires Commanditaires pour un montant de mille dollars américains (USD 1.000,-); et

b) Pour le restant sur un compartiment sur une base par compartiment.

Art. 27. Dividende intérimaire.

27.1 Conformément à la Loi sur les Société, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par le gérant;

(b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(c) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le gérant dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(d) dans leur rapport au gérant, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

IX. Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution - Liquidation.

28.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'assemblée générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

28.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sur une base de Compartiment par Compartiment, s'il y en a, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun dans chaque Compartiment.

28.3 Les produits nets peuvent soit être distribués en espèces ou en nature.

X. Modification des statuts

Art. 29. Modification des Statuts.

29.1 Sous réserve de l'accord du gérant, les présents statuts pourront le cas échéant être modifiés par une assemblée générale des actionnaires, si le quorum est atteint et que les exigences de majorités prévues par la Loi sur les Sociétés sont remplies.

XI. Disposition générale.

Art. 30. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.

30.1 Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur et tout créancier de la Société ainsi que toute personne qui a conclu une relation contractuelle avec la Société accepte de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander l'ouverture de toute autres procédures collective ou de redressement contre la Société.

Art. 31. Autres dispositions générales.

31.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

31.2 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

31.3 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

XII. Clause finale - Loi applicable

Art. 32. Loi applicable.

32.1 Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation, telles que modifiées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser tous les administrateurs de la Société et/ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, au nom de la Société, pour modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de procéder à l'annulation des Actions Rachetées.

Frais estimés

Le montant total des frais, fournitures, rémunérations ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront facturés à la en raison du présent acte, sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant au nom des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Beauvoir Planson, Osman, Mertz, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2013. Relation: EAC/2013/10733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013127115/1394.

(130154489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

Dalyan S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 43.623.

L'an deux mille treize,

le neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «DALYAN S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 16 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 02 juillet 1993, sous le numéro 316 et page 15157.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43 623.

La Société fut régulièrement mise en liquidation aux termes d'un acte notarié reçu le 28 décembre 2004, lequel acte de mise en liquidation fut régulièrement publié au Mémorial, le 19 avril 2005, sous le numéro 350, et page 16758.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Solange LEURQUIN, employée privée, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Ville de Luxembourg vers la Ville de Pétange et de fixer sa nouvelle adresse au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Décision de modifier l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social représenté par vingt-quatre mille sept cent trente (24'730) actions de Catégorie A représentant le capital social et les vingt-quatre mille sept cent trente (24'730) actions de Catégorie B représentant des parts de fondateur, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant ainsi représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la Ville de Pétange, Grand-Duché de Luxembourg et DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article PREMIER (1^{er}), deuxième alinéa des statuts de la Société, lequel deuxième alinéa du même article PREMIER (1^{er}) aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Belvaux, (Grand-Duché de Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B.D. KLAPP, N. WEYRICH, S. LEURQUIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2013. Relation: EAC/2013/10802. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013125252/65.

(130152305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Am Schrendel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

R.C.S. Luxembourg B 115.292.

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitze zu Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Dame Jeanne BONZA, ohne Stand, geboren zu Luxemburg, am 20. Mai 1953, Witwe von Herrn Karl GOLUMBECK, wohnhaft zu 6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, und

2.- Herr Oliver SCHWEITZER, Selbständiger, geboren in Ehrang/Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. April 1966, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) "Am Schrendel, S.à r.l.", mit Sitz in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 115.292.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 23. März 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1180 vom 17. Juni 2006.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse, zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Versammlung stellt mit grossem Bedauern das Versterben vom Gesellschafter und Geschäftsführer Herrn Karl GOLUMBECK, fest, und akzeptiert Dame Jeanne BONZA, als neue Gesellschafterin und Eigentümerin von 60 (sechzig Anteilen) der Gesellschaft, wie dies in Artikel 9 der Satzung vorgesehen ist.

Die Versammlung stellt ebenfalls fest, dass Herr Oliver SCHWEITZER, vorbenannt und hier anwesend auf sein Vorkaufsrecht der Anteile, welches ihm in Artikel 9 der Satzung vorbehalten ist verzichtet.

Zweiter Beschluss

Dame Jeanne BONZA, vorgenannt, erklärt hiermit 10 (zehn) Anteile, welche Sie an der Gesellschaft hält, an Herrn Oliver SCHWEITZER, vorbenannt und hier anwesend, zum Preis von 49.906,19 EUR (neunundvierzig tausend neun hundert sechs Komme neunzehn Euro) abzutreten und zu übertragen.

Dieser Betrag ist zahlbar, bis spätestens zum 31. Dezember 2013, ohne Zinsen bis dahin, und mit den gesetzlichen Zinsen, vom Erfallsdatum an gerechnet, bis zur kompletten Auszahlung.

Die Gesellschafter erklären diese Übertragungen als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Dritter Beschluss

Im Anschluss an die hiervor festgestellten Abtretungen ist Artikel sechs (6) der Satzung abgeändert, und die Gesellschafterversammlung beschliesst demselben folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).»

Vierter Beschluss

Die Versammlung:

- bestätigt Herr Oliver SCHWEITZER, Selbständiger, geboren in Ehrang/Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 3. April 1966, wohnhaft in L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, als Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer, und
- ernennt Dame Jeanne BONZA, ohne Stand, geboren zu Luxemburg, am 20. Mai, Witwe von Herrn Karl GOLUMBECK, wohnhaft zu 6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum, als Geschäftsführerin auf unbestimmte Dauer

Bis zu einer Verpflichtung von 5.000,- EUR (fünftausend Euro) wird die Gesellschaft gegenüber Dritten, unter allen Umständen durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig vertreten. Für alles was über diese Verpflichtungssumme hinaus geht, wird die Gesellschaft unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Gesellschafter rechtskräftig vertreten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jeanne BONZA, Oliver SCHWEITZER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2013. Relation GRE/2013/3347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Référence de publication: 2013125170/62.

(130152362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

Manureva S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7670 Reuland, 12, Massewee.

R.C.S. Luxembourg E 757.

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Paule KIRCHEN, employée privée, née le 11 juin 1949 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à L-7670 Reuland, 12, Massewee,

ici représentée par Madame Sylvie DELLERE-FASSBENDER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} août 2013;

2.- Monsieur Emmanuel Gabriel KIRCHEN, salarié, né le 26 février 1982 à Uccle (Belgique), demeurant à L-7651 Heffingen, 4, Dellegaass,

ici représentée par Madame Sylvie DELLERE-FASSBENDER, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-6415 Echternach, 9-13, rue Breilekes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} août 2013.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «Manureva S.C.I.», une société civile immobilière avec siège social à L-6661 Born, 18, Wangertswée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 757, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 995 du 13 novembre 2001, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées par les associés, pré-qualifiés, comme suit:

- Madame Paule KIRCHEN, pré-qualifiée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
- Monsieur Emmanuel Gabriel KIRCHEN, pré-qualifié dix parts sociales	10
Total des parts : cent parts sociales	100

III.- Les comparants pré-qualifiés, représentés comme dit ci-avant, étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme

dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de L-6661 Born, 18, Wangertswee à L-7670 Reuland, 12, Massewee;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-6661 Born, 18, Wangertswee à l'adresse suivante: L-7670 Reuland, 12, Massewee.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, les associés ont décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Heffingen.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. DELLERE-FASSBENDER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 02 septembre 2013. Relation: DIE/2013/10674. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125427/57.

(130152574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2013.

B2 HUB, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.690.

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B2 HUB" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146690, constituée originellement sous la dénomination de B2 HUB suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1337 du 10 juillet 2009, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 3 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 721 du 7 avril 2010, et
- 27 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1093 du 8 mai 2013, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine DEICHTMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael DUVAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société de sorte que le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la fourniture de prestations de services en matière informatique, ainsi que toutes activités connexes s'y rapportant et plus particulièrement la mise à disposition d'une plate-forme informatique de messagerie automatisée.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

2. Toutes autres modifications statutaires nécessaires ou utiles.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la fourniture de prestations de services en matière informatique, ainsi que toutes activités connexes s'y rapportant et plus particulièrement la mise à disposition d'une plate-forme informatique de messagerie automatisée.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Delphine DEICHTMANN, Michael DUVAL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2013. Relation GRE/2013/3434. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013125706/65.

(130153082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

**Capri Investissements S.A., Société Anonyme,
(anc. Capri S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 179.942.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPRI S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

L'assemblée choisit comme secrétaire et scrutateur Madame Yolène Houit, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de la dénomination sociale en CAPRI INVESTISSEMENTS S.A. et modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CAPRI INVESTISSEMENTS S.A. de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera dénommée CAPRI INVESTISSEMENTS S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, Y. HOUIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2013. Relation: LAC/2013/40271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Référence de publication: 2013125727/46.

(130153089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.687.

In the year two thousand and thirteen.

On the sixth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

BIIF HOLDCO II LIMITED, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at Fifth Floor 100, Wood Street, London, EC2V 7EX (United Kingdom) and registered with the Companies House under number No. 07557655,

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 163687, incorporated by deed of Maître Carlo WER-SANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 29, 2011, published in the Mémorial C number 2782 dated November 15, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of twenty three thousand four hundred and ten Euro (EUR 23,410.-), in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty five thousand nine hundred and ten Euro (EUR 35,910.-) by the issue of twenty three thousand four hundred and ten (23,410) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

There now appeared Mr Max MAYER, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of BIIF HOLDCO II LIMITED, pre-named, the twenty three thousand four hundred and ten (23,410) new shares and paying said shares fully by contribution in kind of a claim owed by the company to BIIF HOLDCO II LIMITED, pre-named, amounting to twenty three thousand four hundred and ten Euro (EUR 23,410.-).

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company and by a certificate issued by the company.

The interim balance sheet and the certificate as well as the proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty five thousand nine hundred and ten Euro (EUR 35,910.-) represented by thirty five thousand nine hundred and ten (35,910) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

BIIF HOLDCO II LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au Fifth Floor 100, Wood Street, Londres, EC2V 7EX (Royaume-Uni) et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07557655,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Barclays Integrated Infrastructure Projects S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 163687, constituée par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2782 du 15 novembre 2011,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt-trois mille quatre cent dix Euros (EUR 23.410,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente-cinq mille neuf cent dix Euros (EUR

35.910,-) par l'émission de vingt-trois mille quatre cent dix (23.410) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenue ensuite Monsieur Max MAYER, pré-nommé, qui déclare souscrire au nom et pour compte de BIF HOLDCO II LIMITED, prénommée, les vingt-trois mille quatre cent dix (23.410) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature d'une créance due par la société à BIF HOLDCO II LIMITED, pré-nommée, d'un montant de vingt-trois mille quatre cent dix Euros (EUR 23.410,-).

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la société ainsi que par un certificat émis par la société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat et la procuration, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille neuf cent dix Euros (EUR 35.910,-) représenté par trente-cinq mille neuf cent dix (35.910) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.150,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 août 2013. Relation GRE/2013/3348. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013125684/105.

(130153498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Invaston S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 87.338.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Pierre BAUER, administrateur de société, né à Belfort/Territoire de Belfort (France), le 3 mai 1939, demeurant à CH-1782 Lossy, 9, Impasse du Pra-d'Amont.

Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- La société INVASTON S.A.-SPF avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 87 338 a été constituée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1120 du 24 juillet 2002, modifiée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1098 du 7 juin 2006, modifiée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1875 du 30 juillet 2008, modifiée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 21 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1568 du 14 août 2009, modifiée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 14 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 2175 du 6 novembre 2009, modifiée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 814 du 28 mars 2012.

- Son capital social est fixé à quatre cent mille (400.000.-) euros, représenté par quarante mille (40.000) actions de dix (10.-) euros chacune.

- Le comparant est propriétaire des quarante mille (40.000) actions de ladite Société et a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention.

Il règlera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile privé du comparant.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Bauer et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 5 août 2013. Relation LAC/2013/36682. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013125915/51.

(130152671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Lux-Woodcraft A.G., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Lux-Steamenergy A.G..

Siège social: L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.663.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "LUX-WOOD-CRAFT A.G.", (matr. 2009 22 25 314), mit Sitz in L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 149.663,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 19. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2545, vom 30. Dezember 2009.

Die Versammlung wurde eröffnet um 9,30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Arno BREPOLS, Kaufmann, geboren am 26. April 1960 in Bardenberg (D), wohnhaft in D-52134 Herzogenrath, Klosterratherstraße 16, Die Generalversammlung beruft als Sekretär Frau Monique REBIEN, Privatbeamtin, wohnhaft in Ettelbruck und als Stimmzähler Frau Francine HERMES, Notarschreiber, wohnhaft in Heiderscheid.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 100 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Hinzufügung einer Handelsbezeichnung und Abänderung von Artikel 1 der Satzungen;

2. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Einzigster Beschluss:

Die Versammlung beschließt einstimmig, der Gesellschaftsbezeichnung den Handelsnamen „LUX-STEAMENERGY A.G.“ beizufügen und in diesem Sinne Artikel 1 der Satzungen abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „LUX-WOODCRAFT A.G.“ gegründet mit Handelsnamen „LUX-STEAMENERGY A.G.“

Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand wurde die Versammlung geschlossen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Arno BREPOLLS, Monique REBIEN, Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 août 2013. Relation: DIE/2013/10606. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 5. September 2013.

Référence de publication: 2013125976/50.

(130153058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

CCP II Holdings Luxco S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.168.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 4 septembre 2013

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Justyna Bielasik, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 2 septembre 2013;

- de nommer la personne suivante avec effet au 2 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Sharon Gallahan, né le 19 octobre 1966 à New York, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Pour extrait analytique conforme

Brian Patterson

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2013125737/20.

(130153481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

National General Insurance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 178.007.

Extrait de résolutions du Conseil d'Administration datées du 22 août 2013

2^{ème} résolution

Le Conseil accepte la démission de M. Pierre LE TORTOREC de son poste d'Administrateur et Administrateur Délégué en charge de la gestion journalière de la société avec effet au 22 août 2013.

3^{ème} résolution

Le Conseil nomme Mademoiselle Sabine PARCOLLET, 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme Administrateur, Administrateur Délégué et Dirigeant Agréé, déléguée à la gestion journalière de la société, conformément à l'article 12 des statuts.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour la société National General Insurance Luxembourg S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013127236/19.

(130154639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2013.

STAR Agatha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.136.

—
EXTRAIT

En date du 19 août 2013, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Jacques de Patoul en tant que gérant B STAR de la Société, est acceptée avec effet au 22 août 2013;
- Erik Johan Cornelis Schoop, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 07 juin 1970, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant B STAR de la Société avec effet au 22 août 2013 et pour une durée indéterminée.

A compter du 22 août 2013, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Erik Johan Cornelis Schoop, gérant B STAR;
- Virginia Strelen, gérant B PGGM;
- René Raats, gérant A PGGM;
- Paul Gough, gérant A STAR;
- Wim Rits, gérant B STAR.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 05 septembre 2013.

Référence de publication: 2013126158/22.

(130153317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Transports Heico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8528 Colpach-Haut, 2, Am Bongert.

R.C.S. Luxembourg B 94.989.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2013

L'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes

- 1) Elle prononce la dissolution de la société avec effet à ce jour.
- 2) Dans le cadre des dispositions de l'article 151, alinéa 2 de la loi modifiée du 10 août 1915 l'information sera donnée que l'actionnaire unique, Monsieur HEIRENS Romain, domicilié à L-8528 COLPACH-HAUT a décidé de reprendre comme siens tous les actifs connus et inconnus à la date de la mise en liquidation et que qu'il s'engage irrévocablement à payer tous les passifs connus et inconnus et de reprendre comme siennes toutes les obligations connues et non-connues de la société à la date de la mise en liquidation ainsi que tous les passifs et obligations qui pourraient être nés ou qui naîtraient après la date de la mise en liquidation.
- 3) Les documents de la société sont conservés pendant une période de cinq ans à partir de la date de l'assemblée prononçant la dissolution de la société à L-8528 COLPACH-HAUT, 2, Am Bongert.

Colpach-Haut, le 26 août 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013126201/22.

(130152666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

T10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.041.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour T10 S.à r.l**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013126206/11.

(130153605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Triton III No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.943.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 23 S.à r.l**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013126189/11.

(130153603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Triton III No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.943.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 23 S.à r.l**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013126188/11.

(130153142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Triton III No. 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.940.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III No. 17 S.à r.l**Un Mandataire*

Référence de publication: 2013126187/11.

(130153604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

FARES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 407.400,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.230.

Les comptes annuels de FARES Luxembourg S.à r.l. B 65.230 au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013126482/10.

(130153888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2013.

TSUME, Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert ler.

R.C.S. Luxembourg B 151.925.

EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2013 qu'il a été procédé à une restructuration du conseil d'administration et qu'ont été nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Daniel DE RIBEIRO, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, domicilié à L-2330 Luxembourg, 134, Boulevard de la Pétrusse

- Monsieur Patrick GRANGE, né le 22 juillet 1977, à Lyon (France), demeurant à F-57940 Metzervisse, 3, route de Kedange

en remplacement de Messieurs Alain Rome et Jean-Jacques Lorang

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Le mandat de l'administrateur Monsieur Cyril Marchiol est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2018.

2. Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 septembre 2013 que, conformément à l'autorisation reçue par l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2013 et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, Monsieur Cyril MARCHIOL, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle à F-57940 Metzervisse, 15, route de Volstroff, a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Société, avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Luxembourg, le 4 septembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013126204/30.

(130153197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.

Taurus Euro Logistics Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013126164/13.

(130153253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2013.
